

pièce philosophale : *Præiosa margarita novella*, etc. (Venise, 1557, in-8°); *Introductio in divinam chemicam artem* (Bâle, 1572, in-40).

BONA (Jean), savant prêtre italien, né à Mondovì en 1609, mort en 1674. Devenu général des feuillants, il fut créé cardinal par le pape Clément IX, et peu s'en fallut qu'il ne fût ensuite élu comme son successeur. A cette occasion, le P. Dangier, jésuite, fit l'épigramme suivante :

*Grammatica leges plurimque Ecclesia spernit :
Forte erit ut liceat dicere : papa Bona.*

*Vania solacium ne te conturbet imago ;
Esset papa bonus, si Bona papa foret.*

« L'Eglise méprise souvent les règles de la grammaire ; ainsi, elle peut permettre de dire : Le pape Bona. Ne vous révoltez pas contre ce prétendu solécisme, car si Bona était pape, ce serait un bon pape. »

Le cardinal Bona était un homme pieux et savant ; il a laissé en latin plusieurs ouvrages, dont le plus remarquable a quelquefois été comparé à l'*imitation de Jésus-Christ* ; il est intitulé : *De principis vite christianæ*, et a été traduit en français par Cousin (Paris, 1693, in-12) et par l'abbé Goujet (1728). L'abbé J.-H.-R. Prompsault a aussi traduit en français deux des meilleurs opuscules de Jean Bona, l'un sous le titre de *Allons au ciel !* et l'autre sous celui de *Principes et règles de la vie chrétienne*.

BONA (Jean DE), médecin italien, né en 1712 à Perarola, près de Vérone. Docteur en philosophie et en médecine, il occupa une chaire à l'université de Padoue, et publia de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Dissertatione dell' utilità del salasso* (1754) ; *Historia aliquot curationum mercurio*, etc. (1757) ; *Dell' uso e dell' abuso del caffè* (Vérone, 1751, in-8°) ; *Observationes medicæ* (Padoue, 1766, in-4°).

BONAC (Jean-Louis d'Usson, marquis DE), diplomate, lieutenant général dans le pays de Foix, né vers 1672, mort en 1738. Louis XIV lui confia d'importantes négociations en Hollande, en Suède, en Pologne, en Espagne et le nomma son ambassadeur à Constantinople en 1716. Ce fut lui qui obtint la restauration du saint sépulchre, à demi ruiné, et qui déterminait le sultan à envoyer en France la première ambassade turque qu'on y ait vue. Choisi comme médiateur entre la Porte et le czar, il parvint à faire signer le traité de 1724, qui fixait les limites des deux Etats. Cette habile négociation lui valut d'être comblé d'honneurs par les deux souverains. De retour en France, il devint successivement ambassadeur en Suisse et lieutenant général dans le pays de Foix. Il mourut d'une attaque d'apoplexie.

BONACCA, île de la mer des Antilles, dans la baie de Honduras, par 16° 30' lat. N. et 88° 45' long. O. Cette île, dont le périmètre a 80 kilom., dépend de la surintendance anglaise de Balize ; elle est couverte d'épaisses forêts.

BONACCIOLE (Louis), médecin italien, né à Ferrare au XVII^e siècle. Il cultiva la poésie grecque et latine, enseigna la philosophie et la médecine à Ferrare, et s'occupa surtout des faits particuliers à la génération, à la grossesse de la femme, etc. Il avait exposé ses idées dans un ouvrage intitulé *Enneas mulieris*, dont différentes parties ont été publiées séparément sous le titre : *De uteri partiumque ejus conformatione*, etc. (Strasbourg, 1535) ; *De conceptionis indicibus* (Strasbourg, 1538) ; *De factus formatione* (Leyde, 1639), etc.

BONACCIUOLI (Alphonse), littérateur italien, né à Ferrare au XVII^e siècle. Il était surtout très-versé dans la connaissance de la langue grecque, et fut pensionné par le duc Hercule II. On a de lui de bonnes traductions de la *Géographie* de Strabon (1562-1565, 2 vol. in-4°) ; de la *Description de la Grèce*, par Pausanias (1593), etc.

BONACE s. f. (bo-na-se — ital. *bonaccia*, même sens ; du lat. *bonus*, bon ; on disait autrefois *bonache*). Mar. Etat de la mer pendant un calme plat, quand ses eaux n'éprouvent aucune agitation : *Temps de bonace. Etre en bonace*. La bonace est redoutée des marins comme le signe précurseur d'un grand orage.

— Fig. Tranquillité, repos : *Quand les choses s'adoucissent, il ne s'endormira pas pour cela dans la bonace.* (L.-J. de Balz.) Aussi abject dans le danger qu'audacieux dans la bonace, il tenta tout pour prévenir sa chute. (St-Sim.)

Toujours de quelque vent la bonace est suivie.

ROTHOU.

Je changeai d'un seul mot la tempête en bonace.

CORNEILLE.

Ta bonace la plus profonde
N'est jamais sans quelque vapeur.

ROTHOU.

— **Antonymes.** Bourrasque, gros temps, ouragan, tempête.

— **Homonyme.** Bonasse.

BONACINA (Martin), théologien italien, né à Milan, mort en 1631. Il était docteur en théologie et en droit canon, comte palatin, et il fut nommé nonce à Vienne par Urbain VIII, peu de temps avant sa mort. Ses principaux écrits sont : *Theologia moralis* (1645, in-fol.) ; *De legitima electione summi pontificis* ; *De beneficiis*, etc., réunis et publiés à Venise (1754, 3 vol. in-fol.).

BONACINA (Giovanni-Battista), graveur italien, né à Milan vers 1619, travaillait dans

cette ville et à Rome, au milieu du XVII^e siècle. Selon Malaspina, il eut pour maître Cornelis Bloemaert, dont il suivit en partie la manière ; mais il ne sut pas toujours éviter la sécheresse. Il a gravé au burin : l'*Expédition des Argonautes*, d'après Romanelli ; le *Retour de Jacob*, l'*Alliance de Laban et de Jacob*, *Sainte Martine*, une *Allégorie à la gloire d'Alexandre VII*, etc., d'après le Cortone ; la *Sainte Famille*, d'après Andrea del Sarto ; divers portraits, entre autres ceux d'Alexandre VII, de Clément IX, du cardinal Mancini, du comte Turchi, du poète Maddi, de Salvator Rosa, etc.

BONACINA (Cesare-Agostino), graveur italien, probablement frère ou parent du précédent, né à Milan vers 1620. M. Le Blanc dit qu'il a gravé d'après C. Bianchi, Cerrini, Cairo et autres. On a de lui un portrait du comte Pinto, gouverneur du Milanais, estampe signée : *Cesare Bonacina invent. et sculp.* 1654.

BONACOSI (famille des), puissante maison de Mantoue, qui parvint, au XIII^e siècle, à la souveraineté. — **PINAMONTE BONACOSI**, chef du parti gibelin, s'empara du pouvoir en 1272, et régna jusqu'en 1292, époque où son fils BARDELLONE le fit jeter en prison pour régner à sa place. Celui-ci se fit le protecteur du parti guelfe ; mais lui-même fut chassé de Mantoue, en 1299, par son neveu BOTTESELLA, qui retourna au parti gibelin, et mourut en 1310. — **PASSERINO BONACOSI**, frère de Bottesella, hérita de son pouvoir. Henri VII le nomma vicaire impérial ; mais, en 1328, il périt avec son fils dans une sédition, et la souveraineté de Mantoue passa à Louis de Gonzague.

BONACOSSUS ou **BUONACOSSA** (Hercule), médecin italien, né à Ferrare, mort en 1578, occupa une chaire à l'université de Bologne. Ses principaux ouvrages sont : *De humorum exsuperantibus signis*, etc. (Bologne, 1553, in-4°) ; *De affectu quem latini tormina appellant* (Bologne, 1552) ; *De curatione pleuritidis*, etc. (1553, in-4°).

BONA FIDE loc. adv. (bo-na-fi-dé — mots lat.). De bonne foi, loyalement, sincèrement, par erreur involontaire, s'il y a erreur. *Poséder BONA FIDE le bien d'autrui. Se tromper BONA FIDE. Deux chevaux, appartenant BONA FIDE à deux propriétaires différents, concourront au pas de course pour le prix de la poule des hacks.* (Journ.)

BONAFIDE ou **BUONAFEDE** (François), botaniste italien, né à Padoue en 1474, mort en 1558. Il exerça d'abord la médecine à Rome, puis à Padoue, et, en 1553, il fut nommé professeur de botanique dans cette dernière ville. Il y fonda un jardin des plantes, qui fut le premier établissement de ce genre. Il a laissé les ouvrages suivants : *De stirpibus et plantis* ; *De nominibus ad historiam plantarum pertinentibus* ; *De nervi utriusque mundi* ; *De semestri partu* ; *De nomenclatura simplicium medicamentorum* ; *De pleuritide curanda per venæ sectionem* ; *De sex rebus non naturalibus* ; *De practica medicina*. Ces écrits ont été réunis et publiés à Padoue (1550, 3 vol. in-4°).

BONAFIDIE s. f. (bo-na-fi-di — de *Bonafide*, n. pr.) Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses. Syn. d'*AMORPHÆ*.

BONAFOS (Joseph), médecin français, né à Perpignan en 1725, mort en 1779. Il fit partie de la faculté de médecine de sa ville natale, et en devint doyen. On a de lui plusieurs écrits, notamment une *Dissertation sur la qualité de l'air et des eaux*, et sur le tempérament des habitants de la ville de Perpignan, qui a été publiée dans le *Recueil des hôpitaux militaires*.

BONAFOS (Mathieu), célèbre agronome, né selon les uns à Lyon en 1793, selon d'autres à Turin en 1794, mort à Paris en 1852. Issu d'une famille protestante française, qui, pour fuir les persécutions religieuses, était venue s'établir en Piémont, il était fils d'un négociant enrichi par l'établissement d'un service de diligences entre l'Italie et la France. Mathieu Bonafos fit ses études à Chambéry, puis à Paris. Ayant perdu son père à l'âge de vingt ans et étant devenu maître de son patrimoine, il fonda à Turin, en 1814, une institution gratuite pour les enfants indigents, y introduisit le système d'enseignement mutuel de Bell et de Lancaster, et publia, en 1816, des *Reflections filosofico-morali*, dans lesquelles il exposait ses idées sur la façon dont on doit exercer la bienfaisance. Dès cette époque, malgré sa jeunesse, son esprit était tourné vers les choses d'utilité pratique. Il s'occupa avec passion surtout d'agronomie, établit, dans une propriété qu'il possédait à Saint-Augustin, près d'Alpignano, une magnanerie, où il se livra à des essais sur l'éducation des vers à soie, et commença, en 1821, à publier une longue série d'excellents ouvrages sur l'économie agricole, et surtout sur la sériciculture, qui lui est redevable de la plupart des progrès qu'elle a faits à notre époque. En 1827, il prit une grande part à la fondation de l'institut agricole de Grignan, puis à celle de l'institution de Rouville, se fit recevoir docteur en médecine à la faculté de Montpellier en 1830, et fut nommé directeur de l'institut agronomique de Turin. Bonafos fit porter dans cet établissement sa belle collection de géologie et de minéralogie. Il y joignit les herbiers d'Allioni et de Bellardi, qui, réunis à ceux de Balbis, de Birolli, de Colla

de Moris, présentent, dit M. Cap, l'ensemble le plus riche et le plus complet de la flore du Piémont et de la Sardaigne. Constamment occupé d'importer et d'acclimater des plantes étrangères, il pratiquait ses essais non-seulement à Turin, mais encore à Saint-Augustin, à Montcalieri, sur le plateau du Cenis et à Saint-Jean de Maurienne, dans les conditions les plus variées au point de vue du sol et du climat. Bonafos fonda dans cette dernière ville une bibliothèque, un jardin d'acclimatation, et, à peu de distance, l'établissement thermal d'Echallion ; aussi les habitants de Maurienne reconnaissent le nommeront-ils à deux reprises leur député à Turin, honneur qu'il refusa d'accepter. Bonafos avait réuni une bibliothèque séricicole, dont il a publié le catalogue. Elle ne contenait pas moins de deux mille ouvrages, et elle était la plus riche qui existât. Enfin, il fonda plusieurs prix, les uns à l'Académie de Lyon, pour une histoire de l'industrie de la soie et pour des éloges d'hommes utiles, les autres à l'Académie royale et à l'Académie de chirurgie de Turin, pour les meilleures dissertations sur l'influence des rizières sur la santé, sur les maladies auxquelles elles donnent lieu et sur les moyens de les guérir. Ce grand homme de bien consacra toute sa vie à des travaux utiles. Il avait eu l'idée, pour propager la vaccine en Sardaigne, d'en apprendre la pratique aux mères. Il mourut dans un voyage qu'il fit à Paris pour y surveiller la publication de deux de ses ouvrages. Bonafos a écrit un grand nombre d'articles, de dissertations et de mémoires, publiés dans divers recueils, dans les *Annales de l'agriculture*, dans la *Revue encyclopédique*, etc., sur la propagation des plantes utiles, sur divers instruments d'agriculture, sur la fabrication des fromages, sur la croissance des arbres, etc. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *De l'éducation des vers à soie* (Lyon, 1821) ; *De la culture du mûrier* (Lyon, 1825), ouvrage couronné par la Société d'agriculture de Lyon ; *Mémoire sur une éducation de vers à soie, Osservazioni ed esperienze agrarie* (Turin, 1825) ; *Recherches sur les moyens de remplacer la feuille de mûrier par une autre substance* (Paris, 1826) ; *Note sur un moyen de préserver les champs de la cuscute* (Paris, 1828), ouvrage couronné par la Société d'agriculture de France ; *Excursion dans le pays de Grugy* (Paris, 1828) ; *Note sur la culture des mûriers en prairies* (Paris, 1829) ; *Coup d'œil sur l'agriculture et les institutions agricoles de quelques cantons de la Suisse* (Paris, 1829) ; *Notice sur l'introduction en Italie des chèvres du Thibet* (1826) ; *Histoire naturelle, agricole et économique du mûrier* (1836), etc. En outre, Bonafos a traduit en italien l'ouvrage de Stanislas Julien sur l'art de cultiver les mûriers et d'élever les vers à soie en Chine, et traduit en vers français le *Bombyx*, poème de Vida.

BONAIR (Henri STUART, sieur DE), historien français, qui florissait au XVII^e siècle. Il appartenait à la garde écossaise, et il reçut le titre d'historiographe du roi. De Bonair a composé de nombreux ouvrages historiques, dont le principal est intitulé : *Sommaire royal de l'histoire de France* (Paris, 1676, in-12). Il comprend une traduction du *Florus franciscus* de P. Berthaud, avec une continuation de vingt années. On a également de lui : *Panegyrique pour M. le duc de Beaufort* (Paris, 1649) ; *L'actum pour Henri de Bondi, sur la bravoure et la conduite du chevalier de Vendosme, et sur les avantages des enfants naturels de nos rois* (1676).

BONAIRE, **BON-AIR** ou **BUEN-AYRE**, une des îles Sous le vent, dans la mer et l'archipel des Antilles hollandaises, à 45 kilom. E. de Curaçao, non loin de la côte de Venezuela ; 2,700 hab. Longueur, 32 kilom. ; largeur, 2 kilom. Bois de construction, élève de bétail. Bonaire renferme un bourg de même nom, ch.-l. de l'île et résidence d'un commandant hollandais, dépendant du directeur de Curaçao.

BONAL (François DE), prêtre français, né dans le diocèse d'Agén en 1734, mort à Munich en 1800. Il fut nommé évêque de Clermont en 1776. Elu député aux états généraux, il montra beaucoup de zèle à défendre les principes religieux. Les événements le forcèrent bientôt à s'expatrier, et il se réfugia en Flandre, puis en Hollande. Mais quand les Français se furent rendus maîtres du pays, il fut arrêté et condamné à la déportation ; il se retira alors en Allemagne. Avant de mourir, il dicta un *Testament spirituel*, qui fut imprimé plus tard.

BONALD (Louis-Gabriel-Ambroise, vicomte DE), publiciste et philosophe célèbre, né à Milhau, dans le Rouergue (Aveyron), le 2 octobre 1754, mort le 23 novembre 1840. Il sortait d'une de ces vieilles familles provinciales qui avaient servi à la fois avec honneur dans les parlements et dans les armées. Il vint faire ses études dans une pension à Paris, puis à Juilly, chez les oratoriens. Il sortit de là pour entrer, sous Louis XV, dans le corps des mousquetaires, et y resta jusqu'en 1776, époque de la suppression de ce corps. Rentré dans ses foyers à vingt-deux ans, il se maria et vécut de la vie de ses pères. Maire de sa ville natale, il fut, le 23 juillet 1790, nommé à Rodez membre de l'assemblée de département. Il ne tarda pas à donner sa démission de cette dernière place et crut de son honneur d'émigrer. Après le licenciement de l'armée des

princes, il vint se fixer à Heidelberg, et se consacra à l'éducation de ses deux fils aînés, qu'il avait emmenés avec lui. Au milieu de ses soins tout paternels, il composa son premier écrit, qu'il fit imprimer à Constance : *Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile, démontrée par le raisonnement et par l'histoire*, par M. de B..., gentilhomme français (1796). C'est le titre exact. L'auteur avait pris pour épigraphe cette phrase du *Contrat social* de Rousseau : « Si le législateur, se trompant dans son objet, établit un principe différent de celui qui naît de la nature des choses, l'Etat ne cessera d'être agité jusqu'à ce que ce principe soit détruit ou changé, et que l'invincible nature ait repris son empire. » Le but de cet ouvrage était d'établir cette doctrine, fondamentale chez de Bonald, qu'il n'y a qu'une seule constitution naturelle et véritable de société politique, la constitution royale pure, et une seule constitution de société religieuse, la religion catholique ; que la vraie société civile résulte de l'union du trône et de l'autel ; que, hors de là, il n'y a pas de stabilité, pas de salut. Le livre de Bonald, introduit en France, et expédié de Constance à Paris, fut en grande partie saisi et mis au pilon par ordre du Directoire : il n'eut donc pas d'effet, et fut alors comme non venu.

Peu de temps après la publication de sa *Théorie du pouvoir*, de Bonald rentra en France, mais sous un nom supposé, celui de *Saint-Séverin*, et passa à Paris les dernières années du Directoire. Sous le consulat, il fit paraître successivement : *Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social, ou du pouvoir, du ministère et du sujet dans la société* (1800) ; *De divorce considéré au XIX^e siècle relativement à l'état domestique et à l'état public de société* (1801) ; *Législation primitive considérée dans les derniers temps, par les seules lumières de la raison* (1802). L'empereur, qui, pendant la campagne d'Italie, avait lu le premier ouvrage de de Bonald, l'appela spontanément, en septembre 1808, à faire partie du conseil de l'Université. L'auteur de la *Législation primitive* se tint d'abord à l'écart ; ce ne fut qu'en 1810, deux ans après sa nomination, qu'il céda aux instances de son ami de Fontanes, et vint occuper la place qu'on lui avait destinée. Louis Bonaparte, roi de Hollande, lui ayant proposé, vers cette époque, de se charger de l'éducation de son fils, il déclina cette offre ; ses vœux et ses espérances étaient ailleurs. Il reçut avec la même indifférence quelques ouvertures du cardinal Maury sur l'éducation du roi de Rome. Les Bourbons, en revenant en France, n'y trouvèrent pas de sujet plus dévoué ni de cœur plus fidèle. « Il n'avait qu'un regret, dit très-bien M. Jules Simon, c'était de voir ses princes légitimes transformés en rois constitutionnels. » Il fit encore partie du conseil de l'instruction publique et fut décoré de la croix de Saint-Louis pendant la première Restauration. Elu député de son département en 1815, il ne fit qu'appliquer aux choses publiques et aux discussions politiques dans lesquelles il fut mêlé les théories qu'il défendait constamment dans ses livres.

Plus que personne, de Bonald a contribué à faire disparaître le divorce de nos lois. Il l'avait combattu sans succès, dans un ouvrage remarquable publié en 1801 ; le 26 décembre 1815, il proposa aux chambres d'user de leur initiative pour en amener l'abolition. « Laissons, disait-il, à la Chambre des députés sur le point d'être dissoute, un monument durable d'une existence politique si fugitive, dans la loi fondamentale de l'indissolubilité du lien conjugal. Premiers confidents des malheurs sans nombre que l'invasion étrangère a attirés sur notre pays, et ministres des sacrifices rigoureux qu'elle lui impose, nous nous ferons pardonner par nos concitoyens cette douloureuse fonction, si nous avons le temps de laisser plus affermiss la religion et la morale. » Le rapport fut fait par M. de Trinquelague dans un sens tout à fait favorable à la proposition, qui fut adoptée par la Chambre et convertie en loi le 27 avril 1816. De Bonald prit part à la discussion des lois de réaction sur les cours prévôtales, le sacrilège, la réduction du nombre des tribunaux et l'amovibilité des juges pendant la première année de leur institution. Ce fut lui qui, dans la discussion de la loi d'amnistie, proposa d'étendre les restrictions, et de déclarer par un article spécial que le roi pourrait décider dans tous les cas à son bon plaisir. On se rappelle ce mot tristement célèbre qu'il prononça dans une discussion sur la peine à infliger au sacrilège : « C'est Dieu qui est l'offense ; renvoyons le coupable devant son juge naturel ! » Quand on vint proposer à la Chambre une dotation pour le duc de Richelieu, il saisit cette occasion de faire l'apologie des majorats ; la division incessante des propriétés, « ce mal sous lequel nous périssions », entraînerait, disait-il, la ruine prochaine de l'agriculture. Il tint tête à l'opposition chaque fois que de nouvelles lois furent présentées contre les journaux, et ne cessa de combattre la liberté de la presse : « C'est un impôt sur ceux qui lisent », disait-il ; aussi n'est-elle réclamée que par ceux qui écrivent. » Il s'était d'abord opposé à la censure préalable, mais il revint plus tard sur cette opinion et avoua qu'il s'était trompé. Il concourut à l'adoption de la loi du 14 février 1822, qui établit qu'un journal ne peut être